



**RECYC-MATELAS**  
EUROPE  
**La fibre éco !**

## **RESUME NON TECHNIQUE RECYC MATELAS GRAND OUEST – SITE DE MORTAGNE SUR SEVRE (85)**

**SOCIETE RECYC MATELAS GRAND OUEST  
Mr BERREBI**

21, rue Saint Vincent  
92700 COLOMBES  
Tél. : 01 49 97 08 73 / 01 49 97 08 71  
Email : p.cristina@recy-matelas.fr

**SOCOTEC FRANCE  
Agence Nantes  
Votre interlocuteur :**

5, rue du Coutelier  
44800 SAINT HERBLAIN  
Tél. : 02 28 01 77 40 - 02 28 07 94 50  
Email : emmanuelle.marquette@socotec.com

**Adresse du site : 100, rue du Puy Nardon, 85290 MORTAGNE SUR SEVRE**

**N° D'AFFAIRE : 1706E14Q7000013**

**N° RAPPORT : E14Q7/17/263 v5**

## SOMMAIRE

<b>1 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ....</b>	<b>4</b>
1.1 . Etat initial de l'environnement.....	4
1.1.1 Implantation du site.....	4
1.1.2 Patrimoine naturel.....	4
1.1.3 Environnement humain.....	4
1.1.4 Qualité de l'air.....	5
1.1.5 Environnement sonore.....	5
1.2 . Impacts de l'activité sur l'environnement .....	5
1.2.1 Impact sur l'air.....	5
1.2.2 Impact sur l'eau.....	5
1.2.3 Impact sur les éléments naturels .....	6
1.2.4 Impact sur le bruit .....	6
1.2.5 Impact sur les sols .....	7
1.2.6 Gestion des déchets .....	7
1.2.7 Impact sur le transport .....	7
1.2.8 Impact sur la santé des populations .....	7
1.3 . Mesures prévues ou prises pour limiter l'impact sur l'environnement .....	8
1.4 . Cessation d'activité .....	9
<b>2 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS .....</b>	<b>10</b>
2.1.1 Synthèse des phénomènes dangereux associés aux installations .....	10
2.1.2 Mesures de prévention et de protection .....	10
2.1.3 Modélisation incendie .....	11
2.1.4 Estimation des besoins en eau, des disponibilités et des capacités de rétention.....	12
2.1.5 Conclusion de l'étude des dangers .....	12

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1 : incidence résiduelle sur le trafic</b> .....	7
<b>Tableau 2 : mesures prévues ou prises pour limiter l'impact sur l'environnement</b> .....	8
<b>Tableau 3 : Potentiel de dangers et phénomènes dangereux associés</b> .....	10

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1 : Cartographie des zones de stockage et visualisation des limites de propriété du site</b> .....	11
--	----

# 1 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

---

## 1.1 Etat initial de l'environnement

### 1.1.1 Implantation du site

Le site est implanté sur la commune de MORTAGNE SUR SEVRE dans le département de la VENDEE (85), dans la zone Industrielle de Puynardon. Le site se trouve à environ 2,2 km au Sud-est du centre bourg.

Le site RECYC MATELAS OUEST est situé dans la zone industrielle de Puynardon. Le voisinage du site est donc principalement de nature industrielle.

Le site est entouré à :

- L'Ouest et au Nord-Ouest par la société PVE (Conception, réalisation et pose d'ouvrages en béton pour l'assainissement)
- A L'Est par la route nationale 149
- Au Nord par le chemin rural dit de Puynardon

### 1.1.2 Patrimoine naturel

Le paysage n'est pas un enjeu significatif, le site étant déjà intégré dans une zone industrielle en cours de construction.

- ✓ Le site Natura 2000 le plus proche du site est celui de la Vallée de l'Argenton située à 33 km à l'Est de la société
- ✓ La société est située à l'intérieur du périmètre d'une ZNIEFF de type 2 Secteur de MORTAGNE SUR SEVRE et VALLEE DE LA SEVRE NANTAISE
- ✓ La commune du POIRE SUR VIE n'est pas comprise dans le périmètre d'un parc naturel régional ou national
- ✓ Aucun Arrêté de Protection de Biotope n'intéresse la zone d'étude
- ✓ Aucune Réserve Naturelle Nationale n'intéresse la zone d'étude
- ✓ Aucun site classé ou inscrit n'est présent dans la zone d'étude
- ✓ Le SRCE de la région Pays de la Loire a été approuvé le 30 octobre 2015. La zone d'implantation de la société n'est pas concernée, en effet le site est implanté en zone industrielle
- ✓ Le site d'implantation de la société n'est pas implanté sur une zone humide

### 1.1.3 Environnement humain

Les habitations les plus proches du site sont situées à 60 et à 100 m au Nord du site.

Le site n'est bordé par aucun établissement sensible tel qu'école, hôpital ou foyer.

Les établissements recevant du public sont localisés essentiellement dans le bourg de MORTAGNE SUR SEVRE. L'ERP la plus proche du site est le magasin TELOR TISSU situé à 60 mètres de l'établissement.

### 1.1.4 Qualité de l'air

A l'échelle régionale, du point de vue de la qualité de l'air, le site étudié est situé dans un contexte à dominante rurale. Les principales sources d'émissions de polluants atmosphériques dans le domaine d'étude sont donc les suivantes :

- Le trafic routier automobile ;
- les émissions d'origine industrielle (dans une moindre mesure étant donné la situation de la zone d'activité et des vents dominants) ;
- le chauffage des habitations et des bâtiments d'activités ;

### 1.1.5 Environnement sonore

Les principales sources sonores de l'environnement immédiat sont :

- La RD 149 située à moins de 100 m du site
- L'A87 située à 860 m à l'est

## 1.2 Impacts de l'activité sur l'environnement

### 1.2.1 Impact sur l'air

Les principales sources d'émissions atmosphériques seront les suivantes :

- **Circulation des véhicules légers et poids lourds sur le site**
- **Démantèlement des matelas ressorts**

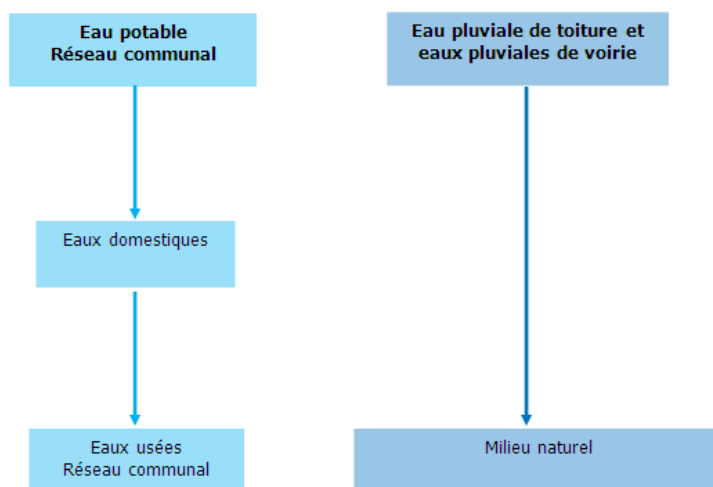
### 1.2.2 Impact sur l'eau

Le site consommera uniquement de l'eau de ville.

L'eau est utilisée uniquement pour les eaux vannes (sanitaires), l'activité industrielle du site ne nécessitant pas d'eau.

La consommation annuelle d'eau en 2016 a été de 70 m<sup>3</sup>.

Le synoptique ci-après permet de présenter schématiquement les utilisations de l'eau et les rejets ainsi effectué.



L'activité de la société RECYC MATELAS ne nécessitera et ne sera donc à l'origine d'aucun rejet d'eau industrielle dans le milieu naturel. En situation normale de fonctionnement, toutes les dispositions sont prises pour éviter les impacts du site sur la qualité des eaux.

### 1.2.3 Impact sur les éléments naturels

**L'activité de la société RECYC MATELAS n'aura aucun impact sur les espèces protégées et sur le milieu naturel.**

La société RECYC MATELAS étant située à plus de 10 km du site Natura 2000 le plus proche, il n'a aucune incidence directe en termes d'emprises foncières.

Compte tenu de la localisation du site sur une zone dédiée aux activités industrielles ainsi que des mesures prises par la société RECYC MATELAS pour limiter les rejets vers le milieu naturel (traitement des effluents gazeux, absence de rejets aqueux), la nature et le volume des polluants émis par l'activité de la société en fonctionnement normal ne pourront être à l'origine d'une dégradation chronique et aiguë de certains facteurs biologiques de l'environnement (faune et flore). Aucune incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt européen des sites Natura 2000 les plus proches ne pourra être mise en avant au regard de la nature des milieux présentés. Les activités ne portent donc pas atteinte à l'intégrité des sites, ni plus largement au réseau Natura 2000.

### 1.2.4 Impact sur le bruit

Les principales sources sonores générées par les activités de la société seront essentiellement liées :

- au trafic routier engendré par l'activité
- au fonctionnement des outils de production (broyeur, presse à balle, convoyeur, séparateur)

Les principales sources sonores de l'environnement immédiat sont :

- La RD 149 située à moins de 100 m du site
- L'A87 située à 860 m du site
- les activités des installations voisines présentes sur le parc d'activité

### 1.2.5 Impact sur les sols

La totalité des produits réceptionnés et entreposés sur le site sont non dangereux et stockés momentanément en attendant leurs traitements. Il s'agit de matelas composés de métal et textile. Il s'agit donc de produits solides ne présentant aucun risque pour les sols.

L'activité en elle-même ne nécessite l'utilisation d'aucun produit dangereux. Seules les batteries des chariots élévateurs pourraient être une source de pollution en cas de déversement accidentel d'acide. Notons toutefois que celles-ci sont stockées à l'intérieur du bâtiment sur une dalle bétonnée.

La totalité des voies de circulation ainsi que les aires de stationnement sont recouvertes d'enrobés.

Au regard des caractéristiques du site et des modalités d'exploitation, il ressort que le risque de pollution du sol ou du sous-sol, ne pourra être que d'origine accidentelle et de très faible envergure

### 1.2.6 Gestion des déchets

L'activité du site RECYC MATELAS GRAND OUEST de Mortagne-sur-Sèvre génère des déchets de part les 5 % de matières textiles traitées qui ne sont pas valorisables. Ces déchets sont stockés dans une benne spécifique de 30 m<sup>3</sup> puis dirigés et traités par une société spécialisée.

### 1.2.7 Impact sur le transport

En moyenne il s'agira de 40 véhicules par jour qui seront amenés à transiter sur le site par jour.

Le trafic camions et véhicules légers se répartit sur l'ensemble d'une journée aux heures d'ouverture du site, soit de 5 h à 21 h.

Les comptages routiers réalisés en 2016 par le conseil général de Vendée permettent d'apprécier le trafic des véhicules sur le RN 763. Les données fournies sont présentées dans le tableau ci-dessous :

VOIES/INFRASTRUCTURES	NOMBRE DE VEHICULES /JOUR DANS LES DEUX SENS 2016	CONTRIBUTION MAXIMALE DU SITE
RD 149	5 400 véhicules/j dont 6,8% de PL	0,7 %
A84	13 233 véhicules/j dont 8,7 % de PL	0,3 % véhicules

Tableau 1 : incidence résiduelle sur le trafic

L'impact du site est faible au vu du nombre de véhicules sur l'axe routier RD149 et sur l'A84.

### 1.2.8 Impact sur la santé des populations

Les activités de l'établissement RECYC MATELAS n'auront pas d'effets significatifs sur les populations avoisinantes.

### 1.3 Mesures prévues ou prises pour limiter l'impact sur l'environnement

Le tableau, ci-dessous, fait une synthèse des mesures existantes et envisagées :

IMPACT SUR	Nature de la mesure
<b>L'AIR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Seuls les matelas à ressorts sont mis en place sur la séparateuse</li> <li>✓ Filtration d'air en place au niveau de la séparateuse</li> <li>✓ Les chargements et livraison de marchandises seront optimisés pour réduire le nombre de rotation</li> </ul>
<b>EAU</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La consommation d'eau du site sera suivie mensuellement, afin de détecter toute fuite éventuelle.</li> <li>✓ Absence d'eau pour le process, l'eau est utilisée uniquement pour les besoins sanitaires</li> <li>✓ L'eau usée est dirigée vers le réseau communal (station d'épuration)</li> </ul>
<b>LE BRUIT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une campagne acoustique a été réalisée en limite de propriété du site et en zone à émergence réglementées du 12 au 13 février 2018</li> </ul> <p><b>Afin de respecter les valeurs limites réglementaires, la société RECYC MATELAS s'engage à isoler l'installation de dépoussiérage en réalisant des travaux d'insonorisation (prestataire DELTA NEU), à l'issue des travaux une étude acoustique sera réalisée et le rapport transmis en préfecture.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des mesures acoustiques seront réalisées tous les 3 ans afin de vérifier la conformité réglementaires en zone à émergence réglementée ainsi qu'en limite de propriété</li> <li>✓ Une campagne de relevés sonores au poste de travail a été réalisé par la CARSAT pour évaluer l'impact sonore du site Les postes dont le niveau sonore dépasse 80 dB(A) (seuil de nocivité) sont celui du broyeur pendant le débouillage et celui de la presse à balle de la ligne mousse.</li> </ul>
<b>SOL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Absence de stockage de produits dangereux</li> </ul>
<b>DECHETS</b>	<p>Les déchets produits par l'installation sont stockés dans des conditions prévenant les risques de pollution (prévention des envols, des ruissellements, des infiltrations dans le sol).</p>
<b>TRANSPORT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lors des déchargements ou chargements les moteurs des camions et véhicules sont à l'arrêt,</li> <li>✓ Les camions sont chargés au mieux afin de réduire le nombre de trajets</li> <li>✓ Les véhicules légers stationnent sur le site et ne perturbent donc pas la circulation locale ;</li> <li>✓ Les livraisons ne se font que pendant les jours ouvrés et la journée,</li> <li>✓ La proximité de la RD 149 et de l'A84 permet de sortir rapidement de la zone industrielle sans traverser de zones habitées.</li> </ul>

**Tableau 2 : mesures prévues ou prises pour limiter l'impact sur l'environnement**



## 1.4 Cessation d'activité

En cas de mise à l'arrêt définitif, la société en informera le Préfet au moins 6 mois avant la date d'arrêt prévue et adressera un dossier comprenant :

- le plan à jour des terrains d'emprise de l'installation
- un mémoire sur l'état du site avec l'indication des mesures prises ou prévues pour assurer la protection des intérêts visés à l'article L511-1 du Code de l'Environnement

Les mesures correspondantes comporteront notamment :

- l'évacuation ou l'élimination des déchets présents sur le site,
- l'insertion du site de l'installation dans son environnement,
- la surveillance à exercer de l'impact de l'installation sur son environnement,
- une étude de l'usage qui peut être fait de la zone exploitée et couverte, notamment en termes d'urbanisme et d'utilisation du sol et du sous-sol,
- en cas de besoin, la surveillance qui doit encore être exercée sur le site.

## 2 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

### 2.1.1 Synthèse des phénomènes dangereux associés aux installations

Le tableau, ci-dessous, fait une synthèse des potentiels de dangers identifiés liés aux activités de l'établissement et produits entreposés.

Potentiel de dangers	Phénomène dangereux
Stockage de matelas et des balles de textiles (produits finis avant expédition)	Incendie
Séparation des éléments métalliques de la partie textile des matelas (séparateuse)	Incendie
Broyage des éléments métalliques	Incendie
Presse à basse : compactage des textiles	Incendie
Filtre du système d'aspiration de la sépareuse	Incendie Explosion
Compresseur d'air	Explosion
Chargeurs de batteries	Incendie Explosion

Tableau 3 : Potentiel de dangers et phénomènes dangereux associés

### 2.1.2 Mesures de prévention et de protection

L'analyse des risques met en évidence que le site a mis en place des mesures de prévention permettant de prévenir ou de pallier aux défaillances des différentes installations. Ces mesures de prévention sont d'ordre technique, organisationnel et humain :

- *Consignes d'entretien et de maintenance*
- *Gestion des interventions d'entreprises extérieures*
- *Permis feu et plan de prévention*
- *Contrôle périodique des engins de manutention et entretien régulier*
- *Extincteurs et RIA répartis sur le site*
- *Nettoyage fréquent du filtre du dépoussier (toutes les semaines)*
- *Faible quantité de poudres stockées (élimination des déchets toutes les semaines)*
- *Postes de charge des batteries dispersés et en nombre limité (3) limitant le risque de concentration d'hydrogène*

Cette analyse des risques a mis en évidence un phénomène dangereux pouvant avoir des effets en dehors du site : **l'incendie des zones de stockage de matelas et des balles de produits finis (matières combustibles)**.

Des mesures générales permettent de limiter le risque de démarrage d'un incendie (interdiction de fumer dans les zones à risque, contrôle et maintenance des installations techniques et électriques), d'autre part, les ressources en eau sont également importantes en cas d'intervention des pompiers : extincteurs et RIA répartis sur le site.

### 2.1.3 Modélisation incendie

L'objectif de la modélisation est d'évaluer les impacts des flux thermiques émis par un incendie se déclarant **sur la zone des matières combustibles**. On va ainsi rechercher pour ces impacts les distances au seuil des effets létaux et irréversibles pour les personnes extérieures au site. La simulation a été réalisée avec le logiciel FLUMILOG.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des zones de flux thermiques concernent les caractéristiques des produits stockés et les caractéristiques de la zone en feu :

#### Caractéristiques de la zone en feu :

- Dimension du bâtiment 55 m x 60 m. Pour les besoins de la simulation la cellule a été divisée en trois cellules de stockage.
  - Cellule n°1 : hauteur de stockage = 2 m (matelas entrant)
  - Cellule n°2 : hauteur de stockage = 1,5 m (zone de stockage des matières premières)
  - Cellule n°3 : hauteur de stockage = 6 m (zone de stockage des balles de produits finis)
  
- Seul le mur en limite séparative à l'Ouest est coupe-feu 2 h

#### Caractéristiques de combustion des matières stockées dans le local:

- Palette type 2662

L'évaluation des zones d'effet thermiques en cas d'incendie généralisé du stockage des matières combustibles montre que :

- Par rapport au tiers les zones d'effet thermiques restent à l'intérieur des limites de propriétés du site



Figure 1 : Cartographie des zones de stockage et visualisation des limites de propriété du site

## 2.1.4 Estimation des besoins en eau, des disponibilités et des capacités de rétention

Le besoin en eau à retenir est de le besoin majorant défini pour une surface non-recoupée par des murs coupe-feu ou un espace de plus de 10 m. Ainsi, il est considéré la surface suivante :

- Bâtiment d'exploitation :  $S = 3300 \text{ m}^2$

Les hypothèses prises en compte sont les suivantes :

- Hauteur de stockage : 6 m (en partie)
- Stabilité au feu : Inférieure à 30 minutes
- Intervention interne : aucune (ni DAI, ni présence humaine)
- Surface :  $3300 \text{ m}^2$  dont  $1300 \text{ m}^2$  de stockage

L'application du document technique D9 conclut à un besoin en eau d'extinction incendie de  $270 \text{ m}^3/\text{h}$ , sur 2 heures, soit  $540 \text{ m}^3$ .

**La société est en cours de réflexion quant à la mise en service d'une bache citerne souple dédié aux besoins en eaux.**

Dans le cadre de la gestion des eaux de ruissellement et du confinement des eaux d'extinction en cas de situation accidentelle, la société RECYC MATELAS ne dispose actuellement d'aucune rétention des eaux d'extinction incendie. Le volume de rétention a été estimé à  $680 \text{ m}^3$ .

**La société va mettre en place un bassin de rétention des eaux d'extinctions d'incendie d'un volume de  $680 \text{ m}^3$  muni d'une vanne de fermeture manuelle.**

## 2.1.5 Conclusion de l'étude des dangers

**Le principal potentiel de danger retenu est l'incendie sur la zone de stockage des matières combustibles (réception matelas, balles de textiles en attente d'expédition).**

L'évaluation des zones d'effet thermiques en cas d'incendie généralisé du stockage des matières combustibles montre que par rapport au tiers les zones d'effet thermiques restent à l'intérieur des limites de propriétés du site.

A noter, par ailleurs, que l'analyse des risques met en évidence que le site a mis en place des mesures de prévention permettant de prévenir ou de pallier aux défaillances des différentes installations. Ces mesures de prévention sont d'ordre technique, organisationnel et humain.

A noter également que la société dispose des moyens d'interventions suivants : extincteurs, 8 RIA et va mettre en œuvre rapidement sur son site une citerne souple pour les besoin en eau en cas d'incendie et une rétention de eaux d'extinction d'incendie d'un volume de  $680 \text{ m}^3$  muni d'une vanne de fermeture manuelle et disposant d'une géomembrane (cf. devis en annexe 10).